

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RV-2020-20-77

Le 22 mars 2021, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Ce règlement a pour objet d'autoriser les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport dans la zone C2511 et de prévoir les normes afférentes à ces groupes d'usages.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le 23 mars 2021

La greffière,

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C2511

La grille des spécifications applicable à la zone C2511, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des groupes d'usages *C1 Commerce et service sensible au transport en commun* et *C9 Commerce et service avec besoin mixte en transport* et des spécifications afférentes à ceux-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 22 mars 2021

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

Modifiée par:

RV-XXXX-XX-XX				

C2511

Usage principal					Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal				Implantation									
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m ²)	Sup. MAX de plancher (m ²)	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m ²)	Sup. MAX (m ²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m ²)	Sup occup. au sol MAX (m ²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MAX (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière MAX (%)	
C1						30	60	1800												8,1		5		6	
C9						30	60	1800												8,1		5		6	
Usage spécifiquement permis					Note terrain				Note densité			Note bâtiment				Note implantation									
Usage spécifiquement prohibé																									
Note usage																									

Note générale

1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2021-053
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	3 mars 2021		
OBJET :	Adoption du Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des groupes d'usages <i>C1 - Commerce et service sensible au transport en commun</i> et <i>C9 - Commerce et service avec besoin mixte en transport</i> , zone C2511, à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
<p>Le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à permettre l'ajout des groupes d'usages <i>C1 - Commerce et service sensible au transport en commun</i> et <i>C9 - Commerce et service avec besoin mixte en transport</i> dans la zone C2511 à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, dans le secteur Lévis (Annexe 1 : Plan de localisation).</p> <p>Lors de la séance du 8 février 2021, le conseil de la Ville (CV-2021-00-87) a décrété, à l'égard du Second projet de règlement RV-2020-20-77, le maintien de la procédure référendaire conformément à l'<i>Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020</i>. Conformément à cet arrêté, toute procédure référendaire devait alors se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyennes et citoyens. Le conseil a également décrété que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, devait s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.</p> <p>La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 2 mars 2021. Aucune demande n'ayant été reçue à l'adresse électronique indiquée à l'avis public à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 2 : Règlement RV-2020-20-77).</p> <p>Le Second projet de règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été adopté par la Ville le 8 février 2021 selon la résolution CV-2021-00-87.</p>
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)
Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2021-2022-2023)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2021	Impacts 2022	Impacts 2023
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Sous-projet :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-		Sous-projet :	
Règlement « Omnibus »	RV-		Sous-projet :	
Autre (spécifier)			Sous-projet :	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES

(Vous devez obtenir les approbations des personnes consultées AVANT de soumettre votre FPD)

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-87.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2021-053 Annexe 1 – Plan de localisation

URBA-SAT-2021-053 Annexe 2 – Règlement RV-2020-20-77

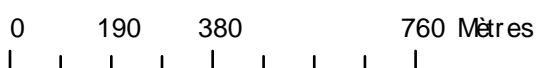
10-IDENTIFICATION DES PRÉPARATEURS

	Prénom Nom	Titre d'emploi
Préparé par :	Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, urbaniste	Conseillère en urbanisme
Responsable d'activité budgétaire :		
Recommandé par :	Dominique Lord	Directeur de l'urbanisme et du bureau de projets

11-APPROBATIONS REQUISES (Veuillez soumettre cette fiche de prise de décision en format PDF)

Directeur/Directrice (et/ou propriétaire de la Chaîne de valeur)	Dominique Lord	Délégué à : (si requis)	
DG/DGA	Dominic Deslauriers		

LORSQUE CETTE FPD EST APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR/LA DIRECTRICE ET PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE RAPPORT DES APPROBATIONS EST JOINT À LA FICHE





Conseil de la Ville

**Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C2511

La grille des spécifications applicable à la zone C2511, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des groupes d'usages *C1 Commerce et service sensible au transport en commun* et *C9 Commerce et service avec besoin mixte en transport* et des spécifications afférentes à ceux-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marie-Ève Guimond, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

Modifiée par:

RV-2020-20-77				

C2511

Usage principal						Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal						Implantation						
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m ²)	Sup. MAX de plancher (m ²)	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m ²)	Sup. MAX (m ²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m ²)	Sup occup. au sol MAX (m ²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MAX (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière MAX (%)	
C1						30	60	1800												8,1		5		6	
C9						30	60	1800												8,1		5		6	

Usage spécifiquement permis	Note terrain	Note densité	Note bâtiment	Note implantation
Usage spécifiquement prohibé				Stationnement étagé ou souterrain
Note usage				

Note générale

URBA-SAT-2021-053

Date	Nom	Niveau	Statut
3/3/2021 1:57 PM	Gagnon-Beaulieu Marie-Jeanne	Expéditeur	Transmis
3/4/2021 5:52 PM	Lord Dominique	Recommandation de la fiche	Approuvé
3/4/2021 5:53 PM	Lord Dominique	Direction	Approuvé
3/9/2021 6:40 AM	Deslauriers Dominic	Direction générale	Approuvé